

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/101

INTERCOMMUNALITE (5.7)

Modification de l'intérêt

**communautaire pour intégration du site
des anciens abattoirs de la Commune
d'Hazebrouck - approbation par la
commune**

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240918-2024_101-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le neuf septembre deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, Mme BRISBART,
M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER,
M. DENTENER,
Adjoints,

Mme FERLIN, M. FIOEN, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme ANDRE, Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme DEPELCHIN, M. TIBERGHIE, M. TIBERGHIE,
Mme BELVAL, M. PERLEIN, Mme DAUCHEZ
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme DELECOEUILLE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à Mme ANDRE
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme REYNAERT	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER,

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Situé au cœur du centre-ville d'Hazebrouck, le site des anciens abattoirs, d'une superficie de 1,5 hectare, est une friche de 1,5 hectares laissée à l'état de friche depuis 2014. Ce secteur de centralité cumule de nombreuses problématiques qui nuisent au fonctionnement urbain du secteur : aménagements divers non aboutis, une faible présence de commerces et de services, une absence de mise en valeur des espaces verts, une image dégradée et une dangerosité réelle de la friche.

Cette vaste friche représente une opportunité foncière importante sur laquelle peuvent être déployés des équipements et aménagements participant à accroître l'attractivité du territoire.

Dans son projet de territoire, Cœur de Flandre Agglo place le développement et la valorisation de l'excellence territoriale en matière d'agroéconomie comme un enjeu majeur en matière d'attractivité. Dans ce cadre, elle étudie la création d'un pôle d'innovation et de formation supérieure dédié à développer la filière agroéconomique sur son territoire. Ce projet ambitieux pourrait se matérialiser par la création d'un Espace d'Excellence Agroéconomique, lieu de formations, d'échanges et d'innovations. La friche des abattoirs serait le site pressenti pour la localisation du projet.

Considérant que pour permettre la réalisation de ce projet, il convient de qualifier le site défini en annexe, d'intérêt communautaire ;

Le périmètre concerné par l'intérêt communautaire se compose comme suit :

- une emprise propriété de la Commune d'Hazebrouck
- une emprise propriété de l'EPF, acquise par Cœur de Flandre Agglo à la demande de la Ville (convention dénommée « les abords de l'abattoir »)

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 septembre 2024, portant sur la proposition de modification de l'intérêt communautaire relatif à la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » afin d'intégrer le site de la friche des abattoirs de la commune d'Hazebrouck, dont le périmètre est défini en annexe ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-5 et suivants ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'accepter la modification de l'intérêt communautaire relatif à la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » en incluant le site de la friche des anciens abattoirs dans le périmètre des compétences communautaires,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à LA MAJORITÉ
(33 voix pour et 1 voix contre)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND

